

LE DEVOIR

Territoires

Villes et forêt



Bois œuvre

Deux régions du Québec s'entendent pour rendre hommage à une ressource naturelle bien québécoise. Du papier jusqu'à la feuille de musique. Le Bois œuvre se retrouve cet été dans 24 lieux culturels de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Page 8



Municipalités

Dès 1965, des études demandaient que le nombre des villes sur le territoire québécois soit réduit. Ce dont les opposants à la réforme en cours ne veulent surtout pas tenir compte. Petit rappel des grandes dates de l'histoire récente de la vie municipale québécoise. Annonce des luttes à venir.

Page 5

Le partage



des habitats

Il faut habiter ces zones que l'on appelle campagnes pour rapidement comprendre que toute mixité des populations ne va pas de soi. Y séjourner brièvement suffit parfois pour faire réaliser comment deux mondes se côtoient, le lien se faisant difficilement entre les habitants «de souche» et ces nouveaux arrivés qui sont les villégiateurs. Les relations sont difficiles entre ces deux groupes, l'un depuis toujours luttant avec la nature, pour assurer sa subsistance et garantir sa survie, l'autre venant y résider dans un esprit de fusion avec celle-ci, prêchant son besoin de silence et une volonté de conservation du paysage: les pelouses qu'il étale et engraisse, les piscines qu'il creuse, les stationnements asphaltés comme les aménagements paysagers en monobloc trahissent toutefois son origine urbaine.

Vivre dans les grands espaces amène souvent à voir la nature comme une ressource indéfiniment renouvelable: la nouvelle politique énergétique américaine témoigne d'un tel état d'esprit. La nature est alors perçue comme étant au service de l'homme, devant être exploitée pour la satisfaction des besoins immédiats.

Tel fut longtemps le sort attribué à la forêt québécoise, immense, avec ses bois, ses lacs, ses rivières. La pollution ne semblait point sur elle avoir d'emprise, la reproduction de ses espèces, qu'elles soient fauniques, florales, halieutiques ou sylvicoles, apparaissant même ne jamais devoir être menacée. Puis, les grandes compagnies forestières et les gouvernements firent un jour l'annonce de campagne de reboisement. Le nettoyage des lacs et des rivières fut avancé comme une mesure nécessaire. Les citoyens et utilisateurs des lieux virent leur responsabilité impliquée dans les processus d'entretien et de conservation. Des lois suivirent. D'autres sont annoncées quand d'autres encore sont réclamées. D'ailleurs, sur ces sujets, toutes les études actuellement menées s'entendent: la préservation des systèmes existants et la protection des écosystèmes peuvent seules assurer la survie de ce qui fait au Québec la fierté de tous et une ressource de premier choix.

Il semblerait que le temps de l'exploitation à outrance soit chose du passé. Rien n'empêchera toutefois un individu d'opérer quelque part une coupe à blanc et de considérer un lieu donné comme un dépotoir tout à fait convenable. Il aurait «chez lui», dans son territoire, le «droit» de faire comme bon lui semble. Toute pénalisation étant alors perçue comme une autre manifestation qui tient de l'injustice.

L'histoire de l'homme est d'ailleurs faite de ces luttes pour le droit de contrôle du lieu qu'il habite. Les principes moraux sont souvent tombés, et tombent encore, devant les décisions locales. À l'extrême, des luttes se mènent toujours sur la planète pour affirmer une prépondérance

religieuse ou ethnique. Aussi, serait-il demandé à quelques-uns d'oublier certains éléments qui constituent leur identité, sous prétexte d'une meilleure gestion, ou en retour de simples avantages économiques, qu'ils ne céderont point à l'invite. Que vous leur garantissiez ou non que rien ne sera modifié en profondeur, que tout demeurera identique à l'exception des appellations, ne serait-ce que des lieux, il est à prévoir que la lutte à venir sera grande.

On découvre rapidement qu'il est plus facile de transformer des façons de faire que de donner un nouveau nom aux choses: longtemps, au Québec, des gens sont allés au théâtre voir des films. Et des gens qui habitent des villes qui n'existent plus sont toujours originaires de Port-Alfred ou de Hauterive.

Quand des villes, au-delà même de l'appellation, ont été des symboles, des moments de l'histoire, comme Boucherville ou Westmount, Mount-Royal ou Outremont, et qu'aux citoyens

qui en sont fiers vous avancez les mérites de vivre dans un arrondissement portant le même nom, les droits de gérance étant toutefois soumis à une autre structure urbaine élargie, attendez-vous à recevoir une rebuffade. Toute consultation, qui interdirait la remise en question de la validité du projet global, est presque inutile. Ajouter à cela une taxation aux montants incertains, une centralisation des services de l'embauche, de nouvelles politiques de gestion, un autre palier administratif et, à coup sûr, un bras de fer s'engage. Opérez cela simultanément sur tout un territoire et, pour quelques succès obtenus, nombreuses seront les contestations et

leur nature diverse. (Il semblerait que la majorité citoyenne ne soit capable d'accepter que ce qui est vaste et vague: un référendum sur le maintien d'une adhésion à l'ONU ou à une ZLEA est rarement réclamé avec force, incluant le recours, qui serait nécessaire, à l'appareil juridique.) L'identité d'une personne est faite d'un nom, majoritairement d'une adresse sur une rue, et du nom d'un lieu. Le pays est ou non une source de fierté: il fait souvent partie d'un projet de nature politique. Qu'un élément soit menacé d'extinction et c'est la personne même, pour plusieurs, dont l'existence serait alors remise en question.

Il a pris longtemps à l'homme pour comprendre que la fusion avec la nature était nécessaire. Dans un territoire comme le Québec, dont les projets politiques ne font pas l'unanimité, où les projets de société sont multiples, souvent inavoués de peur de «faire peur», tout changement à la géographie du lieu sera contesté. Il est plus facile de dompter la forêt que l'homme, de s'acclimater aux besoins des systèmes naturels que de transformer les images et les habitudes quotidiennes.

Normand Thériault

Forêt

Écosystèmes
Page 2

Tourisme en Mauricie
Page 3

Politique québécoise
Page 3

Mauricie, capitale forestière canadienne
Page 4

Recherches
Page 4

Formation
Page 8

Municipalités

Syndicats, villes et MRC
Page 6

Services municipaux
Page 7

♦ FORÊT ♦

Écosystèmes forestiers

Au-delà du bois et des arbres

Toutes les composantes de l'écosystème, incluant les humains, doivent être considérées comme partie intégrante du processus de planification de l'aménagement forestier. Il faut aussi travailler pour assurer la protection et le maintien de la diversité biologique.

NATHALIE PERRON

La foresterie québécoise n'est plus ce qu'elle était, mais elle n'est pas encore ce qu'elle devrait être! Les défis de la foresterie d'au-

jourd'hui ne résident pas dans la résolution de questions techniques complexes mais plutôt dans la résolution des conflits croissants sur les valeurs associées à la forêt. Cependant, l'accep-

tabilité sociale des pratiques forestières n'exige pas seulement que ces pratiques soient compatibles avec les valeurs dominantes de la société, elle nécessite aussi que la confiance du public envers les gestionnaires forestiers soit restaurée. Pour y arriver, les gestionnaires devront faire la preuve qu'ils ne détruisent pas les écosystèmes forestiers. Gardons toujours en mémoire que les arbres sont plus que du bois et que les forêts sont plus que des arbres...

Actuellement, la plupart des scientifiques voient l'aménagement écosystémique comme le meilleur moyen pour maintenir à la fois, la diversité des espèces animales et végétales, les différentes composantes de l'écosystème et la production soutenue de produits forestiers commerciaux. L'aménagement écosystémique intègre les principes de la gestion intégrée des ressources mais va encore plus loin sur le plan environnemental. Ce type d'aménagement

diffère de la philosophie de l'utilisation multiressources des années 60 et 70 dans le fait que toutes les composantes de l'écosystème, incluant les humains, doivent être considérées comme partie intégrante du processus de planification de l'aménagement. Cette nouvelle forme d'aménagement exigera cependant des gestionnaires forestiers une plus grande ouverture aux autres ressources, aux autres valeurs et aux autres professionnels.

Travail d'équipes

La prise en compte des autres ressources et valeurs de la forêt dans la planification nécessitera bien des ajustements. Les forestiers ne pourront plus faire cavalier seul comme avant. À l'instar des autres juridictions canadiennes et américaines, ils devront travailler en collaboration avec d'autres spécialistes tels que des sociologues, des récréologues, des géographes et des biologistes. Ces équipes multidisciplinaires permettront ainsi un enrichissement de la planification non seulement à l'échelle du peuplement forestier mais aussi à l'échelle du paysage afin d'y intégrer la notion de biodiversité. Par paysage, on entend ici une échelle géographique suffisamment grande pour que la forêt puisse être modifiée ou aménagée.

La protection et le maintien de la diversité biologique, ou biodiversité, n'est pas une nouvelle lubie des scientifiques. C'est à la fois une réalité préoccupante et une responsabilité collective que nous devons partager en tant que citoyens peu importe notre statut ou nos fonctions. Il est vrai que la biodiversité est un concept complexe dont on ne maîtrise pas toute la connaissance. Toutefois, ce n'est pas une raison valable pour ne pas s'en préoccuper sérieusement et rapidement. La biodiversité s'exprime de différentes façons et à différentes échelles. Au Québec, la biodiversité en milieu forestier se caractérise entre autres par différentes sortes de forêts (résineuses, feuillues ou mélangées), dans lesquelles on retrouve différents types d'habitats et différentes espèces, animales ou végétales, qui sont parfois communes et abondantes mais qui, dans certains cas, peuvent être rares, vulnérables et même menacées.

Biodiversité

Cela étant dit, pourquoi les scientifiques québécois et les gestionnaires gouvernementaux doivent-ils s'inquiéter pour la biodiversité? Par nos activités, nous modifions parfois profondément les habitats et quelquefois, de façon irréversible. Actuellement, le Québec ne compte pas encore d'espèce menacée par l'exploitation forestière. Cependant, il y a des exemples dans d'autres pays nordiques qui suggèrent que la situation québécoise pourrait se détériorer si nous ne réagissons pas adéquatement. En Scandinavie, des inquiétudes ont été soulevées quant à la réduction de populations de plusieurs espèces d'oiseaux. Selon les scientifiques, cela serait le résultat de la simplification de la structure des forêts dans les peuplements aménagés qui ont remplacé les peuplements naturels, plus diversifiés à l'origine.

Comme nous ne désirons pas «artificialiser» nos forêts, nous devons mettre en œuvre des pratiques forestières plus proches de la nature. Un aménagement forestier qui s'inspirera de la nature implique l'établissement de pratiques forestières qui favorisent la régénération naturelle et le respect de la dynamique naturelle des peuplements. En forêt boréale, la répartition et la superficie des coupes devraient s'inspirer du régime de perturbations naturelles (feux, épidémies d'insectes, chablis) mais tenir compte aussi de l'occupation et de l'utilisation actuelle et prévisible du territoire par la population. De plus, les gestionnaires devraient mettre autant l'accent sur les caractéristiques de la forêt résiduelle (lisières boisées, blocs forestiers, massifs forestiers, interconnexion entre ces éléments) que sur les caractéristiques des coupes (dimension et forme des coupes, méthodes d'exploitation). En effet, la forêt résiduelle joue un rôle extrêmement important dans les secteurs récemment perturbés. Selon sa dimension et sa forme, elle servira de refuges biologiques pour certaines espèces et de foyers d'ensemencement pour d'autres, d'écrans visuels, de couloirs de déplacement, de lieux de récolte de plantes médicinales ou de chasse aux petits et gros gibiers.

Il ne fait aucun doute que les Québécoises et les Québécois sont attachés à leur forêt et qu'ils y tiennent de plus en plus. Ils expriment cet intérêt en profitant de l'attrait des paysages, en fréquentant la forêt pour des activités très diverses et en exploitant ses multiples ressources. Cet intérêt populaire pour la forêt se manifeste aussi par la volonté de participer aux décisions relatives à son aménagement, à sa protection et à la gestion de ses ressources. Même si la coupe forestière a été un sujet très controversé au cours des dernières années, il faut poursuivre l'aménagement de nos forêts mais en utilisant des alternatives qui assurent le maintien de la diversité biologique, tout en étant socialement acceptables et économiquement réalistes. Ces alternatives existent, réalisons-les!

Nathalie Perron est vice-présidente à l'éducation de l'Association des biologistes du Québec.

Nos

Forêts

regorgent

de

secrets

(dont le fait qu'elles s'accroissent)

Le Canada a changé de façon phénoménale au cours de ces derniers siècles, contrairement à son manteau forestier original qui est resté presque intact. Aucun autre pays ne peut en dire autant. Et les analyses par satellite confirment que les forêts d'Amérique du Nord ont pris une expansion de 20 % depuis 1970. Pour découvrir toutes les réalités entourant la croissance forestière, appelez-nous pour une visite au 1 888 399-TOUR ou visitez notre site : www.informationsforets.com

Nous pensons pour demain. Venez voir.



Association des produits forestiers du Canada

• FORÊT •

Loisir et tourisme

Paysages mauriciens

En Mauricie, 500 000 visiteurs fréquentent 11 ZEC et 75 pourvoires. Trois mille kilomètres de sentiers de motoneige sont accessibles. Description d'une forêt animée.

RÉGINALD HARVEY

Sur les 40 000 kilomètres carrés de superficie que comprend la région, la forêt couvre 70 % du territoire de la Mauricie et fait partie du quotidien de ses habitants tant sur le plan du travail que sur celui des loisirs. La forêt et les cours d'eau qui la garnissent sont placés au centre de toutes les activités de villégiature possibles et imaginables dans ces espaces où s'activent plus de 75 pourvoires, où s'étend le vaste parc de la Mauricie et où prennent place 11 zones d'exploitation contrôlée (ZEC). La route 55, qui se déroule entre Trois-Rivières et La Tuque et qui longe la rivière Saint-Maurice, est la preuve exceptionnelle de cette réalité forestière omniprésente et convie les visiteurs à un sinuex et escarpé déploiement de nature sur plus de 100 kilomètres de long.

Il est donc ici question de chasse et de pêche, de villégiature et d'un environnement naturel dont plus de 500 000 visiteurs profitent chaque année dans le parc national de la Mauricie qui est ouvert à longueur d'année. En saison hivernale, la région est parsemée de 3000 kilomètres de sentiers de motoneige, qui sinuent à travers les forêts et qui sont bordés de milliers d'arbres. La plupart des ZEC se trouvent en Haute-Mauricie, soit dans les secteurs de La Tuque, Clova et Parent. Certaines pourvoires peuvent accueillir jusqu'à 300 personnes, et quelques-unes offrent des services haut de gamme.

La grande nature

L'Association touristique de la Mauricie a placé la nature en priorité dans son plan de développement, laisse savoir Patrick Hamelin, agent de commercialisation de cet organisme. «L'objectif visé, c'est la grande nature. Premièrement, on commence à développer les berges de la rivière Saint-Maurice. On a l'avantage d'être un des endroits du Québec où les berges sont les moins exploitées et où celles-ci appartiennent encore largement au secteur public dans bien des lieux. Présentement, on en est à la phase de développement grand format durant laquelle des territoires seront accordés à des gens qui veulent démarrer des projets de un et demi million de dollars et plus», annonce-t-il. Le plan met également l'accent sur tout l'aspect villégiature en matière de tourisme. «Outre ce volet grande nature, l'Association travaille étroitement avec le milieu de Trois-Rivières pour la promotion de la culture», précise M. Hamelin. A tour de rôle dans cette ville se tiennent les Biennales internationales de la céramique et de l'estampe.

Patrick Hamelin souligne que la clientèle touristique est largement composée de marcheurs dont l'âge peut varier de 18 à 72 ans. En Mauricie même, il existe un important groupe de marche appelé «Kilomètre zéro». Une bonne concentration de sentiers se retrouve dans le parc de la Mauricie et bien d'autres sont dispersés sur l'ensemble du territoire.

De plus, la région est en train de mettre en place tout un circuit de pistes cyclables. «Le réseau vert pancanadien est presque terminé et il reste tout au plus une quinzaine de kilomètres à compléter», dit-il. Dans chacune des municipalités régionales de comté, on trouve de plus des pistes cyclables. «Il est aussi

possible de rouler dans le parc de la Mauricie. Il s'agit d'un parcours d'une distance de 100 kilomètres à l'intérieur duquel les côtes ne manquent pas», assure cet ancien coureur cycliste. D'une porte à l'autre du parc, le parcours est asphalté.

Le parc national de la Mauricie, un joyau

Ce parc fédéral d'une superficie de 536 kilomètres carrés existe depuis 1970 et constitue l'épine dorsale de l'infrastructure touristique de la Mauricie. Son territoire représente un échantillon intéressant de la région la plus méridionale du Bouclier canadien.

Ces grands espaces sont voués à toutes les activités de villégiature, y compris le ski de fond durant l'hiver. La marche, le vélo, le camping, la pêche, l'observation et l'interprétation de la nature y font bon ménage. Il est possible d'y accéder, pour un prix minime, par deux portes d'entrée, situées à Saint-Mathieu-du-Parc et à Saint-Jean-des-Piles.

Directrice du parc national de la Mauricie, Marie Lavoie fait observer qu'à la faveur de l'existence de ce dernier, les gens des municipalités environnantes ont commencé à offrir des services d'hébergement et de restauration au cours des dernières années, ce qui augmente le pouvoir d'attraction du parc. Un projet de terrain de camping d'une certaine d'emplacements prend actuellement forme à Saint-Mathieu-du-Parc, qui servira notamment à accueillir les surplus de clientèles du parc dans les périodes d'affluence. «Depuis cinq ans, les gens ont fait preuve de beaucoup plus de dynamisme qu'auparavant. Ils ont pris davantage conscience de l'existence du parc et ils en ont profité pour offrir des services complémentaires», dit-elle à ce propos.

Quant au parc lui-même, il a connu la réalisation d'un projet d'envergure il y a deux ans. A cette occasion, un sentier de randonnée d'une distance de 75 kilomètres a été mis en place et il entre présentement dans sa troisième saison d'existence. «Les visiteurs ont maintenant la chance de s'adonner à une grande randonnée qui s'étend normalement sur une période de cinq jours. Cette excursion donne la possibilité de découvrir la portion plus sauvage du parc, située plus au nord», fait-elle observer. La direction du parc a procédé à cet aménagement à la faveur du regain de popularité à l'endroit de la randonnée pédestre. «On pense qu'on présente maintenant un produit complémentaire dans le domaine de l'activité pédestre au Québec. Il est évident que ce marché est réservé à des marcheurs aguerris. Une quarantaine de personnes tout au plus peuvent se retrouver à la fois sur le sentier et occuper les espaces de camping», explique Marie Lavoie. La direction du parc s'est donné cinq ans pour bien faire connaître cette activité et pour en augmenter la popularité.

Quant au reste, les efforts ont porté sur la mise en valeur de sites existants au cours des deux dernières années. Dans ce but, des brochures d'interprétation ont été préparées et des panneaux d'information installés sur les sentiers pour mieux faire comprendre aux gens le milieu forestier qui les environne. Divers points d'observation de la faune ont de plus été prévus. «On améliore le produit et on développe autour ce qui existe déjà», fait encore valoir la directrice.

Projet de loi 136

Responsabiliser les utilisateurs

Les mesures gouvernementales pour la conservation d'une ressource précieuse

Privilégier les partenariats, tel est le caractère original du régime forestier québécois, selon le ministre des Ressources naturelles. La nouvelle loi sur les forêts ira plus loin en ce sens. Mais peut-on contrer les effets prévisibles de la nouvelle politique énergétique américaine?

JOHANNE LANDRY

Une philosophie de partenariat teintait déjà la loi existante sur les forêts, le nouveau projet l'intensifie. «Mettre en place puis renforcer le lien entre tous les utilisateurs, c'est la meilleure façon», expose le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, d'assurer la préservation d'un patrimoine collectif aussi inestimable.

Le projet de loi 136, rendu à l'étape de l'adoption au moment où M. Brassard accordait cette entrevue, modifie, selon le ministre, de façon substantielle notre régime forestier pour mieux aménager la cohabitation de ceux qui s'y trouvent, qu'ils soient exploitants (ceux qui récoltent la matière ligneuse), intervenants fauniques et récréatifs ainsi que villégiateurs. «Il ne bouleverse cependant pas les assises mises en place au milieu des années quatre-vingt», prévient-il.

Le ministre poursuit: «Plusieurs intervenants se retrouvent maintenant en forêt. Il fallait donc donner des outils pour mieux harmoniser les différents usages.»

Ainsi, la loi obligera maintenant les bénéficiaires de contrats (ceux qui détiennent le privilège de récolte et qui doivent en contrepartie effectuer des travaux d'aménagement à inclure dès l'élaboration des plans), les MRC, les gestionnaires de territoires fauniques (pourvoires et ZEC), ainsi que les communautés autochtones lorsqu'elles sont présentes sur le territoire concerné. L'ancienne législation leur conférait un droit de s'exprimer, mais à la fin du processus seulement. Seconde modification majeure, selon le ministre: plusieurs amendements favorisent la gestion intégrée des ressources. Une façon de faire qui ne prend pas uniquement en compte la matière ligneuse, mais également les aspects fauniques et récréotouristiques.

L'introduction d'une notion de coresponsabilisation des bénéficiaires de contrats d'aménagement et d'approvisionnement sur une même portion de territoire contribue aussi, d'une manière significative, soutient le législateur, au renforcement des liens entre partenaires-usagers. «Ils devront préparer ensemble un plan d'aménagement», précise le ministre Brassard, et seront conjointement responsables de sa mise en œuvre. Si des éléments de ce plan ne sont pas exécutés, tous les bénéficiaires en seront imputables et devront prendre, toujours ensemble, les mesures correctives.»

Le ministre des Ressources naturelles attire également l'attention sur une politique de rendement accru, en forêt publique

et privée, qui sera élaborée, soumise à la consultation puis instaurée d'ici deux ans. Si, sur certaines superficies, on vise un rendement soutenu, c'est-à-dire que la forêt soit en mesure de produire au cours des prochaines années l'équivalent de ce qui a été récolté, le rendement accru, possible sur certaines portions du territoire, demande des mesures qui fassent en sorte que la forêt produise davantage que le niveau de récolte effectué.

Une ressource très sollicitée et en danger

«Le moins qu'on puisse dire», commente Luc Bouthillier, professeur de politique forestière à

l'Université Laval, c'est que notre forêt est très sollicitée. C'est pour quoi nous nous inquiétons. Elle ne peut fournir qu'une certaine quantité de mètres cubes de bois et tout ce que nous pouvons imaginer et calculer comme quantité potentielle est alloué à l'industrie forestière. Mais ces calculs de ce que la forêt peut nous donner sont-ils fiables? Bien qu'ils soient faits le plus rigoureusement possible, nous sommes obligés d'admettre qu'entre nos connaissances quant à la façon dont une forêt fonctionne et la réalité, il existe une marge d'erreur. Qui n'est pas prise en compte. La forêt, c'est beaucoup plus qu'un tas de bois. Il faut aussi regarder ce qu'elle peut donner en terme d'habitat faunique, de régulation hydrologique, de paysage et de mi-

Le projet de loi 136 vise à mieux aménager la cohabitation des différents intervenants en forêt



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard.

lieu de vie pour les populations autochtones.»

Quant à l'état de la forêt québécoise et sur ce qui la menace, le professeur Bouthillier parle de la politique énergétique américaine et du plan lancé récemment par l'administration Bush pour faire face à la demande. Plan qui passe par la multiplication des centrales au charbon. «Quand le charbon brûle, expose-t-il, il répand dans l'air des oxydes de soufre. On sait d'autre part que les vents viennent de l'Est et du Sud-Ouest et que tout ce qui est mis en suspension dans l'air autour des Grands Lacs et dans les états de New York et de la Pennsylvanie finit par passer sur le Québec. Et lorsqu'il pleut ou qu'il neige, les oxydes de soufre qui se mélangent à l'eau, c'est de l'acide sulfurique. Si l'on observe ce qui s'est passé ailleurs, poursuit Luc Bouthillier, dans les pays d'Europe de l'Est, plus particulièrement en Roumanie, en République tchèque, en Slovaquie ou en Pologne, où on a eu beaucoup de

centrales au charbon, ces territoires ont connu un dépérissement forestier spectaculaire.»

Chauler la forêt?

Les précipitations acides empêchent les arbres d'assimiler des substances comme le calcium, le potassium et le magnésium, entre autres, indispensables à leur bon fonctionnement. D'où carence et puis dépérissement lorsque celle-là atteint un certain point. «Nous pouvons faire comme en Scandinavie et envisager des programmes de chaulage», commente Luc Bouthillier. C'est soigner le mal en forêt. Il faudrait certainement s'interroger sur la source du problème, ce qui nous interpelle dans nos modes de consommation.»

Le réchauffement de la planète constitue une autre source d'inquiétude qui devrait susciter des actions préventives, selon le professeur en politique forestière. Cela risque de fragiliser la forêt, de la rendre plus vulnérable aux incendies et de stimuler certaines épidémies d'insectes et de champignons pathogènes. «Sans être alarmiste, soutient-il, je crois qu'il faudrait au moins se préparer à affronter les problèmes potentiellement identifiés. Si on pense à la tordeuse de bourgeons d'épinette, il ne se mène aucun projet de recherche pour faire le lien entre tordeuse et changements climatiques. Tout ce que nous avons pour le moment tient du domaine de la plausibilité, c'est insuffisant pour se préparer.»

«Le réchauffement climatique suscite beaucoup d'interrogations», déclare pour sa part le ministre Brassard, et nous n'avons pas toutes les réponses sur le plan scientifique. Certains vont même jusqu'à dire qu'en contexte de réchauffement, les forêts connaîtront une période de croissance plus importante. D'autres pensent le contraire. Ce qui importe, c'est de poursuivre continuellement les recherches.»



Semaine de l'arbre et des forêts

du 20 au 26 mai 2001

Vivre la forêt...

Les forêts du Québec sont un véritable patrimoine collectif car plus de 90 % de celles-ci sont de propriété publique. Fiers de leur héritage, des millions de Québécoises et de Québécois profitent chaque année des multiples usages que leur offrent les forêts.

À l'échelle du Québec, plus de 150 000 emplois sont liés à cette richesse naturelle inestimable. Plus de 245 municipalités en dépendent directement. Les forêts québécoises sont aussi le lieu de nombreuses activités de plein air. Sportifs, amateurs de la nature et touristes y pratiquent leurs loisirs au cœur d'un habitat faunique où se côtoient plus de 600 espèces animales et où l'on découvre une flore riche et diversifiée.

Voilà autant d'excellentes raisons de célébrer et de «Vivre la forêt...» du 20 au 26 mai à l'occasion de la Semaine de l'arbre et des forêts.

Centre de recherche en biologie forestière
Protection, amélioration et restauration des écosystèmes forestiers.

Nous formons les gardiens de NOTRE HÉRITAGE FORESTIER!

Faculté de foresterie et de géomatique
UNIVERSITÉ LAVAL
Tél. : (418) 656-7776
www.ffg.ulaval.ca



• FORÊT •

Mauricie, capitale forestière canadienne 2001

Du bois pour tous Célébrer la forêt sous toutes ses formes

Une fête, une forêt. L'été sera le temps donné en Mauricie pour souligner comment une région s'est construite en s'appuyant sur sa principale ressource naturelle. Le bois en héritage.

MARC-ANDRÉ CÔTÉ

La Mauricie n'est pas encore sortie du bois. Après que Trois-Rivières, sa ville la plus importante, eut porté le triste titre de capitale nationale du chômage, voilà que la région s'est vu affublée d'une nouvelle étiquette, mais beaucoup plus enviable. C'est l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice qui a longuement tergiversé pour que la Mauricie devienne, pendant toute l'année 2001, capitale forestière canadienne.

Il suffit à peine de monter dans l'arrière-pays trifluvien ou de faire le long trajet qui mène jusqu'à La Tuque pour réaliser à quel point l'industrie forestière demeure un moteur important de l'économie régionale. Aux quatre coins de la Mauricie, la forêt se veut omniprésente et son impact positif sur l'emploi de la région est indéniable. Les milliers de travailleurs et les millions de dollars rattachés à l'exploitation forestière ainsi qu'à la transformation de la matière ligneuse sont loin d'être négligeables.

L'idée lancée par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice de poser la candidature de la Mauricie au titre de Capitale forestière canadienne pour l'an 2001 s'avère des plus justifiées. Vrai que les promoteurs misaient sur le fait qu'aucune ville ou région québécoise n'ait obtenu ce titre depuis 1993. Mais la réalité forestière de la Mauricie reste tout de même le meilleur atout pour remporter la palme.

La Mauricie sera donc reconnue, l'espace d'un an, comme centre de l'univers forestier canadien. «C'est un titre bien mérité, car les forêts constituent un héritage de grande valeur et contribuent toujours fortement au développement économique de la région», souligne Marc Bergeron, directeur général de l'événement. Nous voulons faire reconnaître la Mauricie comme une zone forestière majeure au pays, susciter la fierté des travailleurs et encourager la relève, mais aussi sensibiliser la population à l'importance de la forêt et de ses produits dans la vie quotidienne.

Un événement, une fête

Le programme des activités promet d'être assez diversifié: visites d'industries, de chantiers et de centres

de recherche, activités forestières comme la plantation d'arbres et ateliers d'arboriculture. Des activités éducatives, de même que sportives et de loisirs (chasse et pêche, course de canots) seront aussi organisées en parallèle avec des activités thématiques (congrès, colloques).

«Nous célébrons la forêt sous toutes ses formes. Pour la Mauricie, cette année sera remplie de nature», note M. Bergeron. Et la forêt sera aussi synonyme de culture. De mai à octobre, 24 musées, centres d'interprétation, lieux historiques et centres d'exposition de la Mauricie et du Centre-du-Québec proposeront au public des expositions sur le thème du bois. Cette manifestation culturelle constitue le plus grand projet de réseautage muséologique au Québec.

Pour ses promoteurs, ce projet structurant aura non seulement un effet mobilisateur au sein de la région mauricienne, mais celle-ci bénéficiera du même coup d'une fenêtre privilégiée dans tout le pays et même à l'étranger. Plusieurs organismes tant forestiers, culturels, municipaux que touristiques ont déjà manifesté leur intérêt à tenir des activités sous le thème retenu «La forêt, notre héritage, le cœur de notre avenir». Et quand on considère l'ampleur de cette ressource, pareille initiative s'avère pleinement justifiée.

Caractéristiques d'une forêt

Mais qu'en est-il de cette forêt? En fait, on sait qu'elle est principalement composée en Mauricie de peuplements résineux (36 %) et de peuplements mélangés (35 %). Les feuillus y étant présents pour 17 %, le reste du territoire est en voie de régénération. Près de 80 % du territoire relève du domaine de l'État alors que 88 % du territoire public est constitué de terrains forestiers. Quelque 2,8 millions de mètres cubes de bois ont été récoltés par les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) en 1999 sur une possibilité forestière annuelle de quatre millions de mètres cubes. Ce sont 20 000 hectares qui ont fait l'objet de coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS), alors que la coupe partielle a été pratiquée sur près de 4000 hectares. Les détenteurs de CAAF ayant l'obligation de régénérer les superficies récoltées pour assurer le renouvellement des forêts, ce sont environ 12,7 millions de plants qui ont été reboisés en sol mauricien afin de donner un coup de pouce à Mère Nature là où la régénération était insuffisante. C'est sur un peu plus de 6700 hectares que ces plants ont été mis en terre.

Par ailleurs, la forêt est privée à 14 %, et partagée entre 6600 propriétaires forestiers. Parmi ceux-ci, 2 100 détiennent leur statut de producteurs forestiers actifs. Quant à l'acériculture, on y trouve 166 exploitations sur terre privée et 37 sur terres publiques, pour une superficie totale de 2340 hectares exploités.

Une industrie génératrice d'emplois

Les grandes industries forment un noyau important de l'économie régionale. La fabrication du bois d'œuvre, du papier et l'aménagement des forêts sont des activités économiques de premier rang en Mauricie.

En 2000, l'exploitation forestière et les services forestiers fournissent de l'emploi à 1370 personnes en Mauricie, ce qui représente environ le quart de l'emploi total de l'industrie primaire de la région. La transformation des ressources forestières, quant à elle, constitue un élément majeur de la structure manufacturière régionale. En effet, plus de 35 % de l'emploi manufacturier se concentre dans l'industrie du bois et du papier. Plus d'une centaine d'établissements spécialisés dans la transformation des produits forestiers fournissent de l'emploi à 7210 personnes. En tenant compte des 1600 emplois de l'industrie du meuble, la transformation des ressources forestières occupe en tout 44 % de la main-d'œuvre manufacturière de la région.

Les usines de première transformation dominent l'industrie régionale des produits forestiers. L'industrie du papier et des produits connexes occupe une place prépondérante en première transformation avec plus de 4000 emplois répartis dans seulement huit établissements. En tenant compte des usines de bois de sciage, de panneaux OSB et de placage, on parle de près de 5300 emplois en première transformation.

De plus, quelque 67 établissements composent le secteur de la deuxième transformation des produits forestiers en Mauricie. Ce secteur compte environ 1900 emplois dont 80 % dans la deuxième transformation du bois, les 20 % restants se trouvant dans la seconde transformation du papier et des produits connexes. Les MRC les plus nordiques regroupent principalement la main-d'œuvre affectée à l'aménagement forestier alors que les emplois manufacturiers se trouvent principalement dans les agglomérations urbaines.

Et si la forêt c'est l'industrie des produits forestiers, elle est également l'industrie récréotouristique du plein air. Polyvalente, la forêt remplit à la fois des fonctions sociale, économique et écologique. On n'a qu'à penser

à la division de la région en aires communes où plusieurs industriels s'approvisionnent et s'assurent de remettre le couvert forestier en production pour un rendement soutenu. Ou encore à cette concertation avant-gardiste avec les différents utilisateurs de la forêt dont, entre autres, les pourvoyeurs. L'apport de la forêt mauricienne est donc important dans la promotion touristique de la région. Chasse, pêche, villégiature, motoneige, canot-camping, camping rustique, auto-cueillette et excursions d'aventure sont quelques-unes des nombreuses activités inscrites au répertoire qui génèrent des retombées économiques et touristiques des plus significatives.

Faire revivre la rivière Saint-Maurice

C'est aussi sans compter qu'avec la fin du flottage, l'industrie forestière et la communauté régionale ont uni leurs efforts pour assainir la qualité de l'eau du bassin de la rivière Saint-Maurice. À tout cela vient finalement s'ajouter la contribution de maisons d'enseignement et de centres de recherche en pâtes et papiers.

Et les choses bougent encore. Depuis une quinzaine de jours, la compagnie Kruger est officiellement propriétaire de l'usine Wayagamack qu'elle a acquise au coût de 58 millions de dollars. Même si la haute direction a réaffirmé la volonté ferme d'en faire un complexe de fabrication de papiers couchés légers d'ici deux à quatre ans, soit le temps d'effectuer des travaux de réfection, elle n'exclut pas la possibilité de conserver certaines lignes de production actuelles. Pour la papetière, c'est une présence de plus de 25 ans à Trois-Rivières. Avec ses 1250 travailleurs et le milliard de dollars injectés en plus d'un quart de siècle pour moderniser les équipements et en ajouter de nouveaux, sa participation au développement du milieu est indéniable.

D'ailleurs, l'industrie papetière de l'agglomération trifluvienne occupe une place prépondérante dans la MRC de Francheville. Et c'est sans compter que d'autres activités liées à la ressource forestière contribuent aussi à l'économie, à l'essor régional et à la qualité de vie de la population. Au nord, les entreprises de transformation de la matière ligneuse occupent 95 % de la main-d'œuvre manufacturière de la MRC du Haut-Saint-Maurice. À cela viennent s'ajouter la cinquantaine d'entreprises qui travaillent en forêt et procurent de l'emploi à près de 1000 personnes. Dans la région, cette MRC se classe au premier rang en matière d'exploitation forestière, suivie des MRC de Mékinac et du Centre-de-la-Mauricie.

Recherches

Les universitaires envahissent la forêt

Respect de l'environnement et aménagement durable

Le programme de travail du Centre de recherche en biologie forestière de l'Université Laval.

LYNE GOSSELIN

L'importance — écologique et économique — de la forêt est manifeste. Avec une surface accessible et productive de quelque 524 000 km², la forêt québécoise, qui occupe un espace équivalent à celui de la France, génère près de 80 000 emplois directs. Plus de 37 millions de m³ de bois y sont prélevés chaque année pour approvisionner les diverses usines de transformation et soutenir cette activité économique. Or, en plusieurs endroits au Québec, la récolte de matière ligneuse atteint la possibilité de coupe forestière et des pénuries sérieuses sont déjà prévisibles. Cela, malgré les reboisements et les travaux sylvicoles effectués annuellement en forêt.

Si on veut maintenir l'apport économique résultant de l'exploitation de la ressource forestière et répondre aux pressions toujours plus grandes de la société pour préserver une portion importante du territoire forestier à d'autres fins, il faut innover. Voilà l'objectif visé par les chercheurs

du Centre de recherche en biologie forestière (CRBF).

Le CRBF a été fondé en 1985 afin de pourvoir le Québec d'un centre universitaire moderne dont le mandat de recherche et de formation aux cycles avancés porte sur la productivité biologique des forêts. Le centre occupe maintenant des laboratoires munis d'équipements analytiques des plus modernes dans quatre pavillons de l'Université Laval, en plus d'une composante à l'Université de Sherbrooke. Des sept professeurs-chercheurs et quelque 30 étudiants-chercheurs qui forment le Centre à ses débuts, les effectifs ont évolué pour atteindre aujourd'hui 200 membres regroupant notamment 19 professeurs-chercheurs réguliers, 12 chercheurs-associés et plus de 100 étudiants-chercheurs. Ils ont à cœur de développer les connaissances qui permettent de mieux comprendre les écosystèmes forestiers, d'assurer leur protection et d'augmenter leur productivité. Leurs activités comportent des dimensions fondamentales et ap-

pliquées, allant des concepts les plus pointus de la biologie moléculaire à la sylviculture traditionnelle. Voici quelques contributions des chercheurs du CRBF à l'égard de la conservation de la biodiversité, une préoccupation grandissante chez les utilisateurs des ressources forestières.

Conservation de la biodiversité

Pour que l'aménagement forestier puisse assurer la conservation de la biodiversité il faut notamment reconnaître les nombreuses composantes de l'écosystème forestier et comprendre leurs interactions. Avec sa faune, sa flore et ses conditions caractéristiques, le milieu riverain est considéré comme un écosystème en lui-même. Traditionnellement, ces habitats riverains sont soustraits aux coupes forestières en raison de leur pouvoir tampon sur les habitats aquatiques. Or, dans les forêts boréales québécoises, constituées de peuplements mûrs ou surannés et où l'exploitant forestier prélève la matière ligneuse allouée, il se peut que ces aires deviennent les seules réserves de forêt parvenue à maturité. Quelles doivent être alors les conditions minimales de lièze boisée riveraine permettant le maintien de la faune forestière qui y vit?

Pour y répondre, un programme de recherche basé sur des études de dynamique des populations animales se poursuit depuis une dizaine d'années, dans des secteurs de types différents. Des suivis par capture-recapture des populations de petits mammifères, la comparaison des ca-

ractéristiques d'habitat, de brou et des densités de fèces du lièvre, l'étude de sites de nidification et de la structure des communautés d'oiseaux ainsi que des inventaires d'oiseaux qui impliquent l'appel d'oiseaux au magnétophone permettent d'élucider les impacts des perturbations à l'échelle des territoires de coupe. L'analyse des données ainsi recueillies a généré les connaissances permettant d'émettre de nouvelles modalités de gestion des bandes riveraines, propres à cet écosystème forestier boral.

On a ainsi démontré que la norme générale, obligeant à laisser des lisières boisées de 20 mètres le long de tous les cours d'eau et plans d'eau, ne peut assurer le maintien de la biodiversité. Aussi, on recommande aux aménagistes de remplacer cette norme par des interventions créant à la fois de l'hétérogénéité à différentes échelles spatiales et des écosystèmes identifiés pour maintenir des habitats spécifiques. Cette étude a notamment révélé l'importance de prévoir la disponibilité de chicots, pour les canards nichant dans une cavité d'arbre, et d'assurer la connectivité des aires de coupe, pour le maintien de corridors fauniques assurant le déplacement des mammifères à grands domaines vitaux.

La conservation de la diversité des ressources génétiques est un autre domaine qui préoccupe les intervenants forestiers, car les ressources génétiques constituent la source ultime de diversité nécessaire, non seulement à la stabilité des commu-

nautés végétales, mais aussi à leur adaptation aux perturbations. Les recherches entreprises depuis 1990 à cet égard ont notamment conduit au développement de puissants outils d'analyse. C'est d'ailleurs à ce niveau que sont intégrés les programmes de recherche les plus fondamentaux. Comme en génétique humaine, ces outils sont en constant développement, car le recours aux marqueurs moléculaires et aux outils de la biologie évolutive est devenu incontournable. On les utilise notamment pour recenser précisément les ressources génétiques existantes et pour mieux comprendre l'organisation des gènes et de leurs fonctions. Quelques-unes des applications récentes témoignent de cet apport.

Protection et suivi environnemental

L'étude de l'ADN permet de tracer les empreintes génétiques des organismes puis de caractériser la diversité génétique présente à l'intérieur d'une population et entre les populations d'une espèce donnée. Cette approche a permis d'effectuer le suivi environnemental d'un champignon en voie de devenir le premier bioherbicide homologué en foresterie. Les résultats de cette étude ont démontré l'innocuité environnementale de l'organisme et ont permis de recommander son utilisation dans les différents écosystèmes forestiers canadiens.

Des marqueurs moléculaires sont actuellement utilisés pour comparer la diversité génétique des populations d'épinette noire

issues de feux (origine naturelle par voie de semences) ou issues de coupe avec protection de la régénération préétablie (origine par voie de marcottage). Puisque le contrôle des feux de forêt fait maintenant partie des moyens utilisés pour maintenir la productivité des forêts, on doit envisager que le mode de reproduction qui en résulte ne sera plus qu'un événement rare et qu'ainsi, le marcottage deviendra le mode de reproduction privilégié de l'espèce. Il y a lieu de se demander si ce mode de renouvellement de l'espèce ne favorisera pas une perte de diversité. Un projet de recherche est en cours, où la structure de populations plusieurs fois centenaires est comparée à celles de populations issues de coupes afin de déceler toute tendance à la perte de diversité chez les peuplements régénérés après coupe.

Sélection de variétés performantes et adaptées

L'évaluation des caractéristiques physiques du bois représente une étape cruciale au sein des programmes d'amélioration génétique des arbres. Cependant, une des contraintes majeures est l'âge auquel on peut évaluer ses caractéristiques. Par exemple, chez l'épinette blanche, l'évaluation de la densité du bois, caractère influençant ses propriétés mécaniques, ne peut être faite qu'après une vingtaine d'années. La solution retenue pour remédier à ce problème est de rechercher des marqueurs moléculaires indicatifs des gènes associés au caractère souhaité et de les utiliser comme outil de sélection précoce. Cette même technique a été utilisée pour sélectionner rapidement des érables à sucre possédant une teneur en sucre élevée.

La présentation des nombreuses autres contributions des chercheurs du CRBF démontrerait l'effort considérable investi en recherche, mais aussi l'ampleur et l'urgence des besoins pour répondre aux nouveaux enjeux de la foresterie québécoise. De fait, la prise de conscience collective de ces nouveaux défis ne doit pas qu'interpeller nos façons de faire mais aussi nos connaissances, car c'est sur celles-ci que s'appuieront les pratiques respectueuses de l'environnement et d'un aménagement durable.

Lyne Gosselin
est coordonnatrice
au Centre de recherche
en biologie forestière
de l'Université Laval.

Le Domaine de la Source

Le Domaine de la Source est heureux de la nomination «Mauricie Capitale Forestière Canadienne» et se joint à tous les intervenants pour promouvoir le tourisme et l'hébergement en terre mauricienne; vous trouverez à Grande-Anse des chalets de qualité en milieu forestier à 4 km de la route 155 au km 69.

Bon séjour et de très bonnes vacances à nos visiteurs.

Information et réservation

Paul et Véronique Baril

Téléphone : (418) 289-3364 Télécopieur : (418) 289-2453

CONSERVATION DE LA FAUNE **FLORE** **HABITAT** **BIOTECHNOLOGIE**

Des sciences de la vie à la protection de l'environnement, les biologistes sont à votre service

Depuis 1973

abq
Association des biologistes du Québec

1208, rue Beaubien Est, #102, Montréal, H2S 1T7
(514) 279-7115, téléc.: (514) 279-9315, abq@qc.airs.com
Visitez notre site internet: www.biosphere.ec.gc.ca/abq

BIODIVERSITÉ **IMPACT**

Seulement lorsque la dernière rivière aura été empoisonnée

SEULEMENT LORSQUE LA DERNIÈRE RIVIÈRE
AURA ÉTÉ EMPOISONNÉE

SEULEMENT LORSQUE LE DERNIER ARBRE
AURA ÉTÉ COUPÉ

SEULEMENT LORSQUE LE DERNIER POISSON
AURA ÉTÉ PÊCHÉ

SEULEMENT À CE MOMENT TROUVEREZ-VOUS
QUE L'ARGENT NE PEUT PAS ÊTRE MANGÉ

ARRÊTEZ LA COUPE À BLANC:
ABOLISSEZ LE PROJET DE LOI 136



RQGE et Les Amis de la Terre de Québec

Seulement à ce moment trouvez-vous que l'argent ne peut pas être mangé

CENTRE DE RECHERCHE EN BIOLOGIE FORESTIÈRE

UNIVERSITÉ LAVAL
Sainte-Foy, Québec
Un centre FCAR

Recherche sur les écosystèmes forestiers

- biodiversité et écophysologie
- écologie animale
- protection et lutte biologique
- génétique et biotechnologies
- sylviculture et restauration
- aménagement durable

UNIV. DE SHERBROOKE
Sherbrooke, Québec

Encadrement des étudiants-chercheurs

- 60 professeurs-chercheurs et professionnels de recherche
- 12 laboratoires spécialisés
- congrès et stages externes
- conférenciers invités
- cours thématiques

Tél: (418) 656-5085/3493
Fax: (418) 656-3551/7493

Site internet: www.crbf.ulaval.ca

LE DEVOIR

MUNICIPALITÉS

Réformes et fusions

Le régime-minceur de la ministre

La difficile fabrication du nouvel atlas géographique québécois

Dès 1965, des études demandaient que le nombre des villes sur le territoire québécois soit réduit. Ce dont les opposants à la réforme en cours ne veulent surtout pas tenir compte. Petit rappel des grandes dates de l'histoire récente de la vie municipale québécoise. Annonce des luttes à venir.

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Selon certains observateurs, la réforme du monde municipal, mise en branle par la ministre Louise Harel, se révélera la plus grande aventure dans laquelle le gouvernement du Parti québécois se sera embarqué durant les dernières années. Ils en veulent pour preuve l'ampleur des changements proposés, leur rapidité, mais aussi et surtout, la résistance qu'ils étaient susceptibles de rencontrer.

Le déclenchement d'une réforme politique s'avère une décision difficile à prendre, expliquait récemment Louis Bernard, mandarin bien connu de la scène politique québécoise, qui a été mandataire du gouvernement dans la cadre de la réorganisation municipale à Montréal. La ministre concernée sait qu'elle demandera temps, efforts et sacrifices de sa part et de son ministère. Elle exigera qu'il convainque les autres membres du cabinet de la nécessité d'y consacrer des ressources financières et du capital politique, avant d'essayer de convaincre la population en général.

«Au moment d'élaborer son projet de réforme en 1999, raconte Louis Bernard, Louise Harel a décidé de deux choses: elle voulait une réforme générale, et elle voulait que cela se fasse vite.» De plus, ajoute-t-il, deux objectifs devaient guider sa démarche: renforcer les zones urbaines et les municipalités régionales de comté (MRC), ainsi que réduire le nombre de municipalités.

Ces deux projets n'étaient pas le résultat d'un quelconque éclair de génie, dit Fernand Martin, directeur des politiques au ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM). Ils traînaient depuis longtemps dans les cartons du gouvernement.

Depuis les années 60

Déjà en 1965, la Commission Bélanger constatait l'irrationalité de l'organisation politique locale et la mauvaise utilisation des services et équipements municipaux. Sa principale recommandation était le re-

groupement des municipalités. Cinq ans plus tard, le ministre Lussier recommandait la création de nouvelles communautés urbaines et régionales ainsi que l'établissement de municipalités d'au moins 8000 habitants. En 1973, on déposait à Montréal le Rapport Hanigan qui pressait le gouvernement de réduire le nombre de municipalités de l'île de 29 à 19. Vingt ans plus tard, le Rapport Pichette recommandait la création d'un nouveau conseil dont la juridiction s'étendrait à l'ensemble du territoire métropolitain et invitait le milieu à se donner deux ans pour faire des propositions de regroupement de municipalités. Et on en passe, et des meilleures.

«Chacun de ses rapports a été rédigé par les meilleurs spécialistes du temps, dit Fernand Martin. Ils ont été commandés presque chaque fois par des gouvernements en fin de mandat ou des ministres qui furent par la suite écartés. Ils sont tous restés sur les tablettes.»

Puis vint la mondialisation. Dans le numéro du mois de mars de la revue bimestrielle du MAMM *Municipalité*, Louise Harel explique que sa bataille contre la fragmentation municipale est «essentiellement une question de survie sur le plan économique.» En trente ans, les quelques mesures incitatives adoptées par les gouvernements n'ont contribué qu'à réduire le nombre total de municipalités de 1600 à 1300. «La fragmentation du territoire, dit-elle, comporte plusieurs désavantages, notamment l'absence d'une vision d'ensemble, une déficience dans la coordination des décisions, une concurrence locale stérile et nuisible sur le plan international, sans parler d'une iniquité sur le plan fiscal entre les citoyennes et les citoyens.»

Aussi a-t-elle déposé, en avril de l'an dernier, un livre blanc sur la réorganisation municipale. En juin, on sanctionnait déjà la loi 124, visant à clarifier et favoriser le processus de regroupement de municipalités, ainsi que la loi 134 créant la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Des mandataires sont dépêchés durant l'été auprès des élus municipaux des zones urbaines de Montréal, Québec, Hull-Gatineau, Longueuil et Lévis. Leurs rapports sont déposés au début de l'automne. On en tient plus ou moins compte dans la rédaction du fameux projet de loi 170, qui est adopté le 20 décembre et qui annonce la création de cinq nouvelles villes pour le 1^{er} janvier 2002. Des comités de transition y sont instaurés. Leur tâche consistera notamment à préciser le partage des responsabilités entre le pouvoir central et les arrondissements, préparer le premier budget des nouvelles villes, assurer une intégration des unités d'accréditation



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Participant à la grande manifestation du 11 mai dernier contre les fusions municipales.

syndicale et organiser l'élection des premiers conseils municipaux le 4 novembre.

Résistances

La loi 170 provoque les remous que l'on sait. En fait, seuls les maires des villes-centres sont satisfaits. On a beau avoir prévu des arrondissements dans toutes les nouvelles villes (à l'exception de celle de Hull-Gatineau), dont les limites correspondent grosso modo à celles des anciennes municipalités, et qui conserveront certains pouvoirs de gestion sur les services de proximité, rien n'y fait. Les opposants y voient tout de même la disparition de villes à échelle humaine, dont la diversité faisait leur richesse et leur dynamisme. Dans les sondages, la réforme est rejetée par la majorité des gens. Moins forte dans les villes-centres comme Montréal, la proportion de mécontents est écrasante dans les municipalités de banlieue.

Le gouvernement peut bien s'être formellement engagé à ce que les taux de taxe foncière n'augmentent jamais plus que de 5 % par année durant les dix prochaines années, les rumeurs de déficits records courent. Il est vrai que l'exemple de Toronto, et son

déficit de 300 millions cette année, inquiète. Bien forcées de reconnaître la détermination du gouvernement à aller de l'avant coûte que coûte avec sa réforme, 19 municipalités, dont 18 de l'île de Montréal, se sont tournées vers les tribunaux. Elles plaident leur cause depuis la semaine dernière devant la Cour supérieure. Une décision devrait être rendue avant la fin du mois de juin.

Et ça continue

Toute cette contestation n'arrête pas la ministre Harel. Les nouvelles villes de Saguenay, Sherbrooke et Trois-Rivières verront le jour le 1^{er} janvier 2002. Des regroupements, souvent volontaires, sont également prévus à Saint-Jean-sur-Richelieu, Alma, Rimouski, Dolbeau-Mistassini et Lachute. Viendront ensuite le tour de Saint-Jérôme, Matane, Saint-Hyacinthe, Rouyn-Noranda, Shawinigan, Thetford Mines, Valleyfield, Magog, Baie-Comeau, La Tuque, Granby, Victoriaville, Joliette, Sept-Îles, Rivières-du-Loup, Sorel, Drummondville...

Comme il a été dit plus tôt, la réforme cherche à réduire le nombre de municipalités par des regroupements, mais elle vise aussi à renforcer les instances décisionnelles supramunicipales. À Montréal et Québec, cela s'est incarné par la création de communautés métropolitaines où sont représentés les municipalités de la grande agglomération urbaine. Leur fonction sera notamment de prendre en charge le financement de certains équipements communs, d'établir un schéma d'aménagement, de se pencher sur la question du transport et de fixer des règles environnementales.

Dans le cas, à l'opposé, des 50 MRC rurales, qui ne représentent que 15 % de la population du Québec, mais 85 % de son territoire, la ministre propose, dans son projet de loi 29 déposé le 15 mai, que leur soient accordées des compétences additionnelles en matière de gestion des cours d'eau, d'évaluation foncière et de création de parcs. Elles pourront également, si elles le désirent, demander que leur préfet soit élu au suffrage universel. Des solutions «à la pièce» sont prévues pour les MRC à caractère mixte ou cohabitent des agglomérations urbaines et le monde rural. En fait, dit la ministre Harel, «l'approche privilégiée par le gouvernement est celle du sur «mesure» et non celle du mur à mur.» Cette réforme sera complétée à pareille date l'an prochain, affirme-t-elle.

Que disait Louis Bernard, déjà, à propos du type de réforme que la ministre avait résolu de faire en 1999? Ah oui, «une réforme générale, qui se fasse vite.»

Votre meilleur contact en affaires municipales

L'UMQ, c'est le plus important regroupement de municipalités au Québec.

Une force qui, à elle seule, représente plus de 70 % de la population et près de 80 % des budgets municipaux.

Un regroupement qui travaille à améliorer la qualité de vie des citoyens et à développer l'économie du Québec.

L'UMQ, c'est toute la vigueur du Québec d'aujourd'hui.

Une force qui se distingue



Union
des municipalités
du Québec

680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680,
Montréal (Québec) H3A 2M7
Téléphone : (514) 282-7700
Télécopieur : (514) 282-8893
Courriel : info@umq.qc.ca, www.umq.qc.ca

MUNICIPALITÉS

La réforme en marche

Le monde syndical doute

Les nouvelles villes devront intégrer les syndicats des anciennes municipalités. Chacun a ses modalités de fonctionnement qui lui sont propres. Oppositions.

JOHANNE LANDRY

«*Fouillis total*», emploie Gilles Raymond, président du syndicat des pompiers du Québec, pour qualifier l'état des dossiers municipaux.

«*A mon avis, à la grandeur du Québec, poursuit-il, on a voulu faire en un an ce qui aurait dû en prendre vingt-cinq. Il y a énormément d'improvisation et les enjeux sont importants.*» De plus, selon lui, la loi 112 sur la sécurité et les incendies, indépendante de la loi sur les fusions municipales mais arrivée tout de même à cette dernière, entraîne, elle aussi, des changements importants. L'échéance du 1^{er} janvier 2002 semble bien utopique pour ce président de syndicat. Il confie appréhender des années difficiles. «*On ne peut pas, exprime-t-il, bardasser ça d'un seul coup tout en voulant maintenir des services équivalents sans avoir pris le temps d'étudier, de regarder, et d'établir un organigramme.*»

Gilles Raymond voit donc, dans la transformation des structures, des défis énormes, tant au niveau syndical que professionnel. «*A Montréal, par exemple, rapporte-t-il, nous avons eu des rencontres pour discuter des modalités d'intégration de tous les services des incendies de l'île en un seul. Sauf que personne ne sait comment sera le nouveau service. Difficile de trouver des modalités d'intégration dans une structure que l'on ne connaît pas.*»

Cas concrets

L'étendue des tâches confiées aux pompiers varie selon les municipalités. On se questionne sur la pertinence d'en faire les premiers répondants sur les situations d'urgence. «*Ça se fait déjà à Pointe-Clair, Kirkland et Beaconsfield.*» Voudra-t-on étendre cette pratique? questionne-t-il. Dans d'autres municipalités, on compte uniquement sur des pompiers bénévoles. Toute une marche à remonter! Sur la scène des relations de travail municipales, les acteurs se préparent donc à relever des défis à l'envergure du mouvement de fusions.

«*La taille des futurs syndicats, pointe François Juneau, secrétaire général de la Fédération des employés et employées de services publics (FEESP), obligera à de nouveaux modes de relations. Lorsqu'on passe d'une association de 100 membres dans une petite ville, à un syndicat de 4000 cols blancs à Montréal, il est évident que la relation entre la direction du syndicat et les travailleurs change considérablement. C'est la même chose à Québec ou en Outaouais.*»

«*Inquietant*», ajoute François Juneau. «*Nous n'appréhendons pas trop ce mariage des cultures, avance d'autre part Daniel Papillon-Demers, président du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, dans la mesure où nous espérons que toutes les parties comprendront la même chose. L'exercice à faire, c'est la création d'une nouvelle ville. Nous convenons qu'il y aura rationalisation.*»

Le premier exercice de négociation commencera en mai 2002 (la loi 170 prévoit qu'au plus tard le 27 octobre 2001, il devra y avoir eu vote pour déterminer qui représentera les employés de la nouvelle ville). Parmi les points névralgiques (nombreux) identifiés par la partie syndicale, on cite les caisses de retraite. «*Les régimes peuvent différer, explique François Juneau. Prestations déterminées ou plutôt des REER collectifs? La conciliation demandera à coup sûr plusieurs années.*» Même préoccupation pour Gilles Raymond: «*Qu'en sera-t-il des actifs acquis par les salariés depuis dix ou vingt ans dans leur ancienne municipalité?*»

Craint-on, du côté syndical, que la fusion de municipalités entraîne une privatisation accrue de services? «*C'est la volonté de l'UMQ et de plusieurs maires, observe François Juneau. A l'époque où il était encore premier ministre, M. Bourcier a déclaré que si les villes pensaient que ça devait passer par là, il leur donnerait les outils. Et ça nous inquiète. La preuve a été faite que l'octroi en sous-traitance à grande échelle ne génère pas d'économie.*»

Même vision chez les fonctionnaires municipaux de Montréal. «*La privation entraîne toujours une réduction des services, affirme Daniel Papillon-Demers, en établissant un parallèle avec le transfert de responsabilités par la ville de Montréal vers des organismes sans but lucratif, d'activités relatives aux camps d'été, aux clubs de natation ou à des projets de développement sociaux.*» Ce qui a été économisé au chapitre de la gestion des conditions de travail, moindres dans les OSBL bien entendu, s'est traduit en dépenses accrues pour d'autres aspects parce que la ville avait abandonné sa juridiction. La qualité des services en a souffert ainsi que l'imputabilité de l'administration», expose-t-il.

Pour ou contre?

Au-delà des inquiétudes générées par le souci d'harmoniser différentes conventions, il y a des avantages.

«*Un gain dans la flexibilité de l'organisation du travail, répond François Juneau. Certaines municipalités embauchent du personnel temporaire pour les parcs, par exemple, qu'elles mettent à pied à la fin de la saison estivale alors qu'elles engagent des sous-traitants pour le déneigement lors de tempête. Avec un plus grand territoire à couvrir et plus d'équipements, elles pourront fournir du travail à ces personnes durant une plus longue période.*»

«*La solidarité du nombre*», dit Daniel Papillon-Demers, précisant toutefois que les défis dépassent les avantages et que si son syndicat n'a jamais voulu empêcher la fusion, il n'a pas souhaité non plus la réaliser à tout prix.

«*Peut-être une uniformisation dans les procédures d'intervention des pompiers, suppose Gilles Raymond. Pour que tous les citoyens puissent profiter d'une protection plus rapide.*»

«*Malgré ce qu'on peut penser dans le public, exprime François Juneau, il y a déjà eu pas mal de ménage chez les employés des services municipaux et le mythe du fonctionnaire sous-utilisé disparaît. Je pense que les effets de la fusion permettent une certaine réduction du nombre de personnes. Mais quel est le niveau de services qui demeurera, à long terme, une fois que tout sera terminé?*»

Oui et non aux fusions

Le «non» sort toutefois gagnant à l'UMQ

Le nouveau président de l'Union des municipalités du Québec sait comment les membres de son association affichent des positions divergentes. Comment en tenir compte et amorcer une réflexion sur l'avenir des villes québécoises.

PIERRE VALLÉE

Bernard Gagnon, maire de Saint-Basile-le-Grand, est le nouveau président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Elu à ce poste lors des dernières assises annuelles de l'UMQ, de son aveu, il accède à une présidence à un moment charnière dans l'histoire de cette organisation. En effet, le premier novembre prochain, lors des élections municipales et la création des nouvelles villes nées du projet des fusions municipales, plusieurs des villes membres de l'UMQ disparaîtront tout simplement de la carte. Évidemment, pareil changement oblige à se pencher sur le mandat et la mission de l'UMQ et appelle une réflexion politique. Rappelons que présentement l'UMQ regroupe 280 municipalités, la plupart en zones urbaines et compte pour 80 % de la population du Québec.

Lors des assises annuelles, les membres de l'Union des municipalités du Québec ont clairement réaffirmé leur opposition au projet de fusions forcées piloté par Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole. «*Globalement, nous croyons que le dossier des fusions municipales devrait être abordé selon le principe du volontariat. Ce sont les personnes concernées qui devraient décider de leur avenir.*»

Mais devant la fermeté avec laquelle le gouvernement procède dans ce dossier, on peut se demander si cette opposition est toujours de mise. M. Gagnon croit que oui, du moins en ce qui concerne le principe que les fusions doivent se faire sur une base volontaire. Mais il admet que c'est aussi une position délicate sur laquelle devra se pencher le conseil d'administration de l'UMQ. «*Il y a parmi nos membres toutes les tendances en ce qui concerne les fusions municipales. Certains y sont farouchement opposés, plusieurs sont présentement impliqués dans des fusions forcées, et d'autres avancent avec des projets de fusion volontaire. Il est donc difficile de trouver une position qui puisse à la fois rendre compte de toutes ces tendances.*»

D'autant plus que le rôle des municipalités est appelé à évoluer dans l'avenir. «*Les enjeux deviennent de plus en plus régionaux: prenons pour exemple un seul plan de gestion des déchets. Les intérêts sont de plus en plus communs, les municipalités doivent collaborer entre elles. C'est pour cela qu'on ne peut pas condamner les fusions municipales. Il faut aussi tenir compte de l'ensemble des intérêts de la collectivité.*»

Administration ou gouvernement

Au cœur du débat et de la réflexion politique qu'amorce Bernard Gagnon, il y a la question du rôle intrinsèque de la municipalité. «*Nous sommes dans une période de mouance complète au sujet du rôle de la municipalité, et nous devons faire un choix. Quelle organisation municipale locale voulons-nous?». La question*

qu'il soulève pourrait se formuler ainsi: une municipalité est-elle une administration avec un pouvoir délégué dans certains domaines, dont la cueillette des ordures ménagères par exemple, ou est-elle un gouvernement local en mesure de rendre les services généraux de proximité?

«*Il faut voir le problème de l'autre bout de la lunette, du point de vue du citoyen. Celui qui vient me voir avec un problème de transport en commun ou de CLSC, par exemple. Suis-je en mesure de l'aider? Le citoyen, lui, aimerait bien que oui. Je crois qu'il a raison et que c'est lui qui est à l'avant-garde. Il faut rapprocher le pouvoir des citoyens et je crois que les municipalités sont en mesure de relever le défi de la proximité des services.*»

Quant aux types de services de proximité dont éventuellement les municipalités pourraient prendre charge, M. Gagnon pour le moment n'en exclut aucun. Il souhaite une discussion ouverte avec toutes les options mises sur la table. «*L'objectif est de rendre le meilleur service possible au meilleur coût. Mais avant de décider quel service de première ligne les municipalités peuvent rendre aux citoyens, il faut d'abord choisir quelle sorte d'organisation municipale locale nous voulons: une simple administration ou un véritable palier de gouvernement.*»

Ce que souhaite finalement M. Gagnon, c'est une décentralisation du pouvoir et non pas une simple déconcentration. Et les municipalités sont amenées à accepter davantage de responsabilités, il faut que le gouvernement à Québec leur en donne les moyens. «*On veut bien rendre les services mais il nous faut les ressources nécessaires.*» Selon M. Gagnon, une dévolution des pouvoirs vers les municipalités doit s'accompagner des points d'impôts correspondants. «*Un pourcentage de la TVQ, par exemple. Cela nous permettrait aussi d'encourager l'ensemble des initiatives locales.*»

Une main tendue

Bernard Gagnon est convaincu qu'il s'agit d'un enjeu qui touche tout le Québec. «*Les municipalités situées en milieu rural devront faire face aux mêmes défis.*» C'est la raison pour laquelle il souhaite ouvertement un rapprochement avec la Fédération québécoise des municipalités. Ce rapprochement est d'autant plus important que M. Gagnon croit que le moment est venu pour que le monde municipal parle d'une seule voix. «*C'est la situation qui le commande. La diversité présente équivaut à diminuer la portée du discours du monde municipal. J'ai cru qu'il était pertinent de tendre la main.*»

Le rapprochement se fera à la faveur de dossiers sur lesquels les deux associations acceptent de collaborer. Il donne en exemple le Centre patronal de relations de travail municipales où peut se conjuguer l'intérêt des deux associations. Quant à l'avenir, à savoir si les deux associations devraient fusionner, M. Gagnon pense que cela pourrait être possible. «*Mais nous n'en sommes pas encore là.*»

Il croit aussi que le monde municipal a trop longtemps été en position de repli. «*Nous sommes trop souvent en réaction. Il faut être plus proactif. Il faut discuter des éléments qui nous impliquent et qui nous concernent. Nous sommes en mesure de trouver les solutions aux nouveaux défis qui se posent aux municipalités.*» Il demeure donc convaincu que la réflexion politique qui s'amorce sera bénéfique pour tous.



Blainville
d'un naturel invitant!

Jeune municipalité fondée en 1968 et située à 25 kilomètres au nord de Montréal, Blainville a su faire preuve, au cours des dernières années, d'un dynamisme économique particulièrement remarquable. Elle exerce aujourd'hui un attrait irrésistible pour de nombreuses entreprises désireuses de retrouver un endroit où l'effervescence industrielle se marie harmonieusement avec un milieu de vie épanouissant.

- ◆ Situé en bordure de l'autoroute des Laurentides et à proximité de deux aéroports (Mirabel et Dorval), le parc d'affaires autoroutier de Blainville, inauguré en 1990, offre aux entreprises technologiques de prestige une visibilité exceptionnelle.
- ◆ Des entreprises provenant de secteurs fort diversifiés se sont implantées à Blainville et donnent de l'emploi à plus de 1 000 personnes.
- ◆ Les champs d'activités de l'industrie pharmaceutique, aéronautique, informatique et alimentaire sont avantageusement représentés à Blainville.
- ◆ En 1998, Blainville a donné le coup d'envoi à la seconde phase de construction de son parc d'affaires autoroutier. Ce projet devrait attirer 40 nouvelles entreprises, entraîner des investissements immobiliers de l'ordre de 40 millions de dollars et créer plus de 3 000 emplois.

Renseignements

Ville de Blainville : (450) 434-5200.
SODET (CLD) Société de développement économique Thérèse-De Blainville : (450) 430-6666.
Site Internet : www.sodet.com

La fin du monde rural?

L'avenir de mille municipalités en jeu

Le président de la Fédération québécoise des municipalités, Michel Belzil, demande un temps d'arrêt avant d'opérer la réforme tous azimuts qui touchera les petites municipalités du territoire.

GYULAINÉ BOUCHER

Fusions, création de grands pôles urbains, renforcement des MRC. Le Livre blanc sur la réorganisation municipale de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, déposé au printemps 2000, plonge les municipalités du Québec au cœur de changements sans précédent. Des changements salués par les uns, décriés par les autres. Engagé dans l'action, le président de la Fédération québécoise des municipalités, Michel Belzil, affirme pour sa part que, si rien est fait pour ralentir la cadence des transformations entreprises, le chantier, si prometteur soit-il, pourrait bien faire de nombreuses victimes.

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités compte dans ses rangs plus de 1000 municipalités. Des municipalités de petite et moyenne tailles représentant, à elles seules, environ 85 % du territoire provincial. Un territoire plus rural qu'urbain, mais où, soutient le président de la Fédération, «*bien que moins médiatisées, les transformations entreprises sont toutes aussi réelles.*»

De fait, si la réforme gouvernementale entreprise a surtout fait parler d'elle pour la création des nouvelles grandes villes, dont Montréal et Québec, elle n'épargne pas pour autant le reste du territoire québécois. Ainsi, de nombreux processus de regroupement ont été amorcés à l'extérieur des grands centres. Que l'on pense seulement à la création, officialisée ou non, des nouvelles agglomérations de Saint-Jean-Iberville, Alma ou Matane.

Pour Michel Belzil, qu'ils soient volontaires ou forcés, ces mouvements de regroupement auront des impacts importants sur la dynamique locale, notamment dans les secteurs où les réalités urbaine et rurale se côtoient. «*Traditionnellement, explique-t-il, dans plusieurs des 28 MRC les plus peuplées, en dehors des grands centres urbains, la «ville-centre» a un poids décisionnel plus impor-*

tant, une sorte de droit de veto au conseil des maires à cause de son poids démographique. En favorisant les regroupements autour des villes les plus importantes, la réorganisation municipale vient accentuer encore davantage ce déséquilibre et risque, à terme, de diviser définitivement l'urbain du rural.»

Une division qui pourrait, selon lui, avoir des impacts négatifs considérables, notamment pour le développement des petites localités en marge de la grande ville parce que, soutient-il, «*il est facile de croire que les priorités de développement ne sont pas les mêmes pour les municipalités rurales et celles plus urbaines.*» Poussant plus loin la réflexion, le président de la Fédération affirme même «*qu'exporter le concept de regroupement des grandes villes dans les régions du Québec revient, ni plus ni moins, à larguer l'arrière-pays et à laisser des régions entières sans outil de développement.*»

Plus encore, outre la survie des petites localités, le regroupement autour des villes-centre risque également, selon Michel Belzil, de mettre en péril l'existence même des MRC. «*Pourquoi, interroge-t-il, des villes qui ont des ressources et une population suffisamment importante pour faire pencher la balance en leur faveur accepteraient-elles de confier à la MRC des responsabilités qu'elles peuvent assumer elles-mêmes, à leur façon. Le déséquilibre présent dans certaines régions crée déjà une difficulté d'évolution de la MRC; les regroupements n'arrangeront certainement pas les choses.*»

Prendre le temps

Conscient de cette réalité, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole annonçait, en avril dernier, la création d'un groupe de travail chargé d'analyser la problématique dans les 28 MRC à caractère mixte (urbain et rural). Présidé par Francine Ruest-Jutras et Roger Nicolet, le groupe s'attardera notamment aux différents problèmes que pose l'organisation municipale à venir et aux nouvelles responsabilités qui pour-

ront incomber aux MRC dans un tel contexte.

Une mesure que la Fédération québécoise des municipalités juge insatisfaisante. C'est que, de l'avis de son président, le mandat du groupe de travail aurait avantage à être élargi. «*Le groupe de travail n'évaluera que la question des MRC, la prise de votes, les compétences, etc. Pour arriver à quelque chose de significatif, il faut, selon nous, que le mandat soit aussi large que possible et qu'il permette d'évaluer les dangers des regroupements par rapport au poids d'une ville-centre, les pouvoirs des MRC, le développement régional, etc.*»

Au-delà du mandat du groupe de travail, la Fédération en appelle aussi à la cohérence dans les actions gouvernementales et à un ralentissement des activités. «*D'une main on nomme des conciliateurs qui formulent des recommandations de fusion et d'une autre main on met sur pied une commission tenue d'évaluer la dynamique MRC dans 28 agglomérations de recensement qui risquent de causer problème. On veut tellement faire vite que l'on va dans tous les sens. Il faut agir avec prudence et évaluer les impacts qu'auront les décisions que nous allons prendre. Bref, si l'on souhaite trouver une solution équitable pour l'ensemble du Québec, un temps d'arrêt est obligatoire.*»

Une mesure qui s'impose aussi, selon lui, quant aux pouvoirs accrus que le récent projet de loi 29 déposé par la ministre Harel prévoit confier aux MRC à caractère rural. C'est que là encore, la Fédération craint que les villes ayant le plus de poids refusent de reconnaître les nouvelles compétences facultatives mises à la disposition des MRC. «*Tout est une question de poids politique. Même si on offrait 50 possibilités de compétences, si la volonté de la ville-centre n'y est pas, rien ne sera possible. À ce point-ci, il faut se demander si les regroupements prévus en valent la peine au point de diviser les communautes. Dans sept des 16 régions du Québec, les perspectives de décroissance démographique sont alarmantes. Il faut réagir si on ne veut pas encourager une scission dans des milieux qui au contraire devraient se serrer les coudes et travailler ensemble en pleine complémentarité.*»

♦ MUNICIPALITÉS ♦

Services municipaux

Des galeries multiréseaux pour les municipalités québécoises

La tempête de verglas et le système électrique en panne, vous en souvient-il? Des chercheurs travaillent à enfouir finalement sous terre tous ses services qui, en ville, s'accrochent aux poteaux ou rampent en surface. Un projet tant social que technique piloté par les gens de l'INRS-Urbanisation.

MICHEL TRÉPANIÉ
DANY FOUGÈRES

En général, le citoyen qui habite ou qui travaille en ville ne pense pas aux réseaux qui courent sous ses pieds et dans lesquels circulent de l'eau potable, des eaux usées, de l'électricité, du gaz, des «images» et des «sons». Il en prend souvent conscience lorsque ses déplacements en surface sont ralentis par une équipe de travailleurs municipaux qui, après avoir ouvert la chaussée, s'affaire à remplacer une conduite ou un équipement. Sa frustration augmente d'un cran lorsque, à quelques semaines d'intervalle, une équipe d'un autre fournisseur de services intervient à peu près au même endroit. Il se demande alors pourquoi il n'a pas été possible de coordonner les deux interventions. S'il est longtemps immobilisé, il pourra aller jusqu'à se demander s'il n'existe pas une façon de faire qui permettrait d'éviter de perturber le va-et-vient à la surface, notamment dans les lieux où les activités économiques et touristiques sont nombreuses, à chaque fois que l'on doit intervenir dans les réseaux souterrains.

Eh bien, ce citoyen n'est pas le seul à se poser de telles questions et, à l'heure de la concertation et de la gestion en temps réel, plusieurs intervenants du monde municipal (les élus, les responsables des travaux publics, les propriétaires et les gestionnaires de réseaux publics et privés, etc.) se demandent eux aussi s'il est possible que ceux qui occupent le sous-sol des municipalités réussissent à coordonner leurs interventions et quelle technologie pourrait jouer un rôle positif à cet égard. Outre les problèmes de circulation qu'entraînent les façons de faire actuelles, le rythme très rapide auquel il faut renouveler les réseaux de télécommunication ainsi que la question de la fiabilité des réseaux de distribution d'électricité ont remis l'enfouissement des réseaux techniques en milieu urbain à l'agenda des intervenants du monde municipal dans plusieurs pays industrialisés et notamment au Québec, dans la foulée de la Crise du verglas de 1998.

Intervenir en dessous sans perturbation à la surface

C'est pour examiner une des solutions possibles à ces problèmes qu'une équipe du Groupe de recherche sur les infrastructures et les équipements urbains de l'INRS Urbanisation, Culture et Société a démarré récemment un projet de recherche pour évaluer la faisabilité sociotechnique des galeries multiréseaux dans les municipalités québécoises.

Une galerie multiréseaux consiste à regrouper, dans un seul corridor souterrain visitable, plusieurs réseaux de distribution des services publics et privés dans le but de structurer leur organisation et de limiter leur emprise totale. Ce type de structure assure également une accessibilité permanente qui facilite l'entretien, la réparation, la surveillance et le renouvellement de ces réseaux sans engendrer de gêne ni de danger pour les autres réseaux et pour les usagers du milieu environnant. On le voit aisément, la galerie ne se résume pas à ses caractéristiques techniques et elle s'inscrit aussi dans la perspective d'une gestion différente du sol et du sous-sol des villes.

Dans les réflexions et les interventions en matière d'enfouissement des réseaux techniques, les intervenants québécois concernés font peu de place à l'option que constituent les galeries multiréseaux. En fait, les implications d'une telle approche sont mal connues et, dans un contexte financier relativement difficile, on recourt aux façons de faire éprouvées. Pourtant, si les galeries multiréseaux ont peu de chances d'être la solution unique en matière d'enfouissement des réseaux, il n'en

reste pas moins qu'il s'agit d'une option qui mérite d'être examinée, étant donné ses avantages potentiels dans les nouveaux développements résidentiels, dans les zones urbaines à forte densité ou encore dans les zones touristiques à valeur patrimoniale.

Cohabiter dans les réseaux souterrains?

Les galeries existantes et les travaux récents sur le sujet montrent que les obstacles à l'implantation de galeries multiréseaux sont principalement de nature socioéconomique (coûts plus élevés, cohabitation d'intervenants aux pratiques différentes, encadrement juridique, sentiment de danger, etc.); les problèmes techniques les plus sérieux ont été résolus et les difficultés restantes ne sont pas insurmontables. Comme on peut le voir, la nature même des problèmes appelle une approche interdisciplinaire qui permet d'aborder les problèmes que soulèvent les galeries multiréseaux dans toute leur diversité (aspects techniques, politiques, sociaux, économiques et de santé et sécurité du travail) et dans toute leur complexité (l'interaction de ces différents aspects).

L'objectif principal du projet de recherche consiste, d'abord, à identifier et comprendre les obstacles qui empêchent l'implantation de galeries multiréseaux et, ensuite, à répertorier, si tant est qu'ils existent, les arrangements qui, ici ou ailleurs, ont permis de les lever. Les activités envisagées permettront de développer ou d'améliorer les outils dont les gestionnaires municipaux ainsi que les entreprises publiques ou privées ont besoin pour juger de la pertinence d'une galerie multiréseaux et, le cas échéant, mieux gérer sa conception, son implantation et son exploitation: grille d'analyse des coûts, grille d'analyse de rentabilité, recueil des technologies utilisées et des meilleures façons de faire, recueil des principaux modèles de partenariats et de cohabitation, inventaire des cadres juridiques.

Un regard à la fois technique et social

Pour qu'un tel projet porte ses fruits, il fallait aussi innover dans la manière de le mettre en œuvre et miser sur la concertation des intervenants. Sur le plan financier, le projet est soutenu par le Programme de soutien à la recherche dédiée aux infrastructures urbaines du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et par des contributions de partenaires concernés par la gestion des réseaux souterrains: le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, l'Association québécoise des entrepreneurs en égouts et aqueducs, Bell Canada, Climatisation et chauffage urbain Montréal, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, Hydro-Québec, IPEX, la ville de Laval, le ministère des Ressources naturelles, Tubécon. Par ailleurs, puisque c'est en France que les galeries multiréseaux sont les plus nombreuses et que c'est certainement de ce côté qu'il faut chercher les avantages et les désavantages de ce type d'infrastructure, le projet implique des chercheurs français de l'École nationale des travaux publics d'État, de l'École nationale de Ponts et Chaussées et du Conservatoire National des Arts et Métiers.

L'implication de chercheurs en sciences sociales et la prise en compte des dimensions socioéconomiques dans l'analyse de la faisabilité d'une infrastructure urbaine est une première au Québec. On peut espérer qu'elle favorisera une compréhension plus «systémique» des tenants et des aboutissants des projets d'enfouissement. À cause de son orientation et des partenaires qui y sont impliqués, ce projet réussit à associer dans une

approche interdisciplinaire les sciences sociales et les sciences de l'ingénieur afin de développer une compréhension de l'utilisation d'un nouveau type d'infrastructure qui soit à la fois meilleure et mieux adaptée aux réalités du monde municipal: un monde où les dimensions techniques, économiques, sociales, politiques et juridiques d'un projet cohabitent dans toute prise de décision. En somme, nous proposons ici d'utiliser la démarche «intégrée» dont on parle si souvent dans le cas des infrastructures urbaines. Qui a osé dire que les chercheurs en sciences sociales vivaient dans les nuages?

Michel Trépanier
et Dany Fougères sont
du Groupe de recherche
sur les infrastructures
et les équipements urbains
de l'INRS Urbanisation,
Culture et Société.



La tempête de verglas, ça vous rappelle quelque chose?

REUTERS

Pour que la nouvelle ville nous ressemble

Comité de Transition de Montréal

La nouvelle ville de Montréal sera reconnue comme une ville de savoir, de culture et d'innovation, qui saura créer un environnement dynamique et sécuritaire ainsi qu'une qualité de vie exceptionnelle.

SITE INTERNET :

www.transitionmontreal.org

COURRIEL :

info@transitionmontreal.org

CENTRE D'APPELS :

(514)873-2851

(du lundi au vendredi de 8h30 à 17h)

TÉLÉCOPIEUR :

(514)873-7162

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Une force à dimension humaine DANS LE SECTEUR MUNICIPAL

PARTOUT AU QUÉBEC !

Le SCFP, le plus important affilié de la FTQ au Québec !

Le Syndicat canadien de la fonction publique au Québec, c'est avant tout la force démocratique de représentation, de pression et d'expertise de près de 100 000 travailleuses et travailleurs regroupés au sein de 565 syndicats locaux.

Les membres du SCFP, qu'ils proviennent des municipalités, de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du soutien universitaire, scolaire ou des cégeps, ou encore du secteur hydroélectrique, du transport urbain, des communications, des sociétés d'État et organismes publics, du transport aérien, etc. constituent une puissante force de changement dans la société québécoise.

Site : scfp.qc.ca

SCFP
Syndicat canadien de
la fonction publique

TERRITOIRES VILLES ET FORÊTS

CE CAHIER SPÉCIAL

EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Responsable NORMAND THÉRIAULT

ntheriault@ledevoir.ca

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9.Tél.: (514) 985-3333 redaction@ledevoir.com

FAIS CE QUE DOIS



• FORÊT •

FORMATION

Entre l'arbre
et l'écorceL'ingénieur en forêt gère plus
que la seule coupe du bois

Les ingénieurs forestiers acceptent les nouveaux défis que la loi imposera. Ce à quoi des écoles de tous niveaux, incluant l'université, les préparent.

MARC-ANDRÉ CÔTÉ

Les travailleurs forestiers de demain auront toute une tâche à abattre. Sols rasés, arbres fauchés, coupes à blanc: les images du film *L'Erreur boréale*, de Richard Desjardins, ont vertement dénoncé les pratiques forestières actuelles. Directement concernés, les étudiants en foresterie seront les gardiens de ce patrimoine si fragile et devront composer avec les pressions du public maintenant mieux informé sur la gestion des forêts québécoises.

Et le contexte actuel commande un coup de barre. A preuve, la Commission parlementaire sur le projet de loi 136 d'octobre dernier constituait le début d'une série d'événements qui façonneront la gestion des ressources forestières pour plusieurs années.

«La révision du Régime forestier entreprise par le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, constitue en effet une occasion unique d'amorcer le virage vers une foresterie plus diversifiée et plus directement inspirée de la nature», souligne Pierre Breton, porte-parole de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ).

Les mesures proposées dans le projet de loi nécessiteront un apport important de ressources humaines, techniques et financières de la part de l'État, des détenteurs de contrats de récolte et des autres acteurs pour en arriver à concrétiser les mesures proposées dans la mise à jour. Le projet de loi du ministre Brassard établit donc des objectifs en matière de développement durable qui pourraient modifier considérablement la façon dont on travaille en forêt.

Pour l'OIFQ, il est impératif que ses membres puissent s'adapter rapidement aux exigences définies par le projet de loi. Pour ce faire, l'Ordre doit s'assurer que les ingénieurs forestiers soient au niveau et fournir un cadre permettant l'évolution du savoir en foresterie. «C'est principalement le rôle de notre programme de formation continue qui vise l'actualisation des connaissances et l'acquisition de connaissances nouvelles à la suite de l'évolution de nos pratiques forestières et des développements de la science et de la technologie en foresterie», note M. Breton.

L'Ordre s'appuie aussi à adopter un nouvel outil qui guidera les ingénieurs forestiers dans leur pratique courante. Le *Guide de pratique professionnelle* est un document méthodologique dont il reste à faire la promotion et expliquer les possibilités d'utilisation. Ce document devrait permettre aux ingénieurs forestiers de mieux s'acquitter de leurs tâches tout en facilitant le recyclage de matière grise.

Pour une connaissance
globale de la forêt

Sur les bancs d'école, cette volonté de changement se manifeste aussi. À la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, où 500 étudiants sont inscrits, on s'appuie à revoir en profondeur les grands objectifs du programme de formation des ingénieurs forestiers.

«On espère former des ingénieurs qui auront des connaissances plus globales de la forêt et aussi développer chez eux un sens critique des moyens de gestion de la forêt afin de tirer de meilleures retombées de cette ressource naturelle vitale pour l'écologie, l'économie et la société québécoise», pense Harold Tremblay, adjoint au doyen de la Faculté.

Reste que les ingénieurs sont encore pris entre l'arbre et l'écorce. «C'est bien beau de former des ingénieurs forestiers compétents, mais encore faut-il qu'il existe une volonté de les utiliser à bon escient. Il faut s'assurer de donner de la latitude aux ingénieurs pour qu'ils ne soient pas uniquement à la solde du gouvernement et des entreprises d'exploitation. Les ingénieurs forestiers ne devraient pas servir uniquement à couper du bois», ajoute M. Tremblay.

Et comme un emploi sur 17 provient de la forêt au Québec et que le grand public est plutôt mal informé sur les métiers qu'elle génère, Emploi-Québec a décidé de mettre en place le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF). Le CSMOAF vise de

manière ultime la valorisation et la professionnalisation de l'ensemble de la main-d'œuvre évoluant dans le secteur de l'aménagement forestier.

«On s'est donné comme objectif de concevoir et surtout de faciliter la réalisation des stratégies de développement de la main-d'œuvre, de même que sa mise en valeur», explique Nancy Desjardins, adjointe à la direction générale du CSMOAF.

Dans cette optique, le CSMOAF, un organisme sans but lucratif financé entièrement par

Emploi-Québec, désire particulièrement favoriser l'implantation d'un processus de formation continue au sein des entreprises forestières. C'est pourquoi il poursuit un examen précis de la main-d'œuvre de l'aménagement forestier. Tout en identifiant les besoins de l'industrie en matière de gestion des ressources humaines et d'organisation du travail, il tâche de favoriser la stabilisation de l'emploi et d'insérer, dans le milieu, des clientèles cibles.

Le CSMOAF fait aussi circuler de l'information pertinente auprès des entreprises de l'industrie de l'aménagement forestier. «On

s'adresse également à la population en général, par le biais de la promotion des métiers de ce secteur auprès des étudiants et d'autres personnes en situation de choix de carrière», continue Mme Desjardins.

En somme, un bon moyen de ne plus laisser l'entreprise privée agir en seul maître des forêts.

Étudier dans le bois

La foresterie compte plusieurs branches. Ceux qui s'intéressent aux pratiques forestières peuvent choisir parmi un vaste éventail de programmes. Du côté des formations professionnelles (DEP), on trouve, entre autres, aménagement de la forêt, conduite de machinerie en voirie forestière, récolte de la matière ligneuse et sylviculture. Emploi-Québec fournit une liste complète des programmes et permet d'identifier les établissements qui les offrent.

Au collégial, le cégep de Saint-Félicien propose le programme de techniques du milieu naturel. L'étudiant inscrit a le choix entre neuf options, dont Aménagement forestier et exploitation forestière. Un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement forestier (ou technologie forestière, selon l'établissement) est par ailleurs offert aux six cégeps suivants: Gaspésie et des Îles, Rimouski, Sainte-Foy, Abitibi-Témiscamingue, Baie-Comeau et Chicoutimi. Le technicien en aménagement forestier participe à des travaux de planification de l'aménagement des boisés, de récolte de la matière ligneuse, de coupe sélective, de traitements sylvicoles et de reboisement. Un secteur très diversifié.

Au niveau universitaire, l'Université Laval offre trois programmes de baccalauréat en génie forestier. En Aménagement et environnement forestier, l'étudiant se penche surtout sur l'aménagement intégré et la protection de la forêt, de l'environnement et des habitats fauniques. Un deuxième programme, Opérations forestières, permet de former un professionnel spécialisé dans la récolte et le transport de la matière ligneuse, l'approvisionnement des usines et la gestion des entreprises. Finalement, un troisième programme, Génie du bois, permet d'œuvrer davantage à la transformation de la matière ligneuse en industrie. Ces trois baccalauréats donnent accès à l'OIFQ.

Ceux qui recherchent une formation moins longue peuvent s'inscrire au certificat interuniversitaire de gestion en foresterie offert par l'Université Laval ou encore, à distance, par Télé-Université. L'université McGill propose, pour sa part, une mineure en foresterie environnementale.

Au deuxième cycle, les principales maîtrises en foresterie se retrouvent à l'Université Laval et offre trois secteurs d'intervention: sciences forestières, sciences du bois, et une maîtrise particulière, à caractère international, qui s'appelle agroforesterie des régions tropicales. L'université de la Vieille Capitale propose aussi deux doctorats, soit sciences forestières et sciences du bois.

EXPOSITIONS

Quand le cœur du Québec
célèbre sa matière première

Deux régions du Québec s'entendent pour rendre hommage à une ressource naturelle bien québécoise. Du papier jusqu'à la feuille de musique.

MARIE CLAUDE MIRANDETTE

Dans le cadre des activités qui souligneront la nomination de la Mauricie comme capitale forestière canadienne, le groupe Média-Muse présente, du 27 mai au 28 octobre, une vaste «exposition territoriale» intitulée *Le Bois œuvre*. Cette manifestation culturelle est, de l'aveu de cet organisme qui en est à sa troisième réalisation d'envergure, le plus grand projet de réseautage muséal jamais réalisé au Québec. Vingt-quatre musées, centres culturels et touristiques de la Mauricie et du Centre-du-Québec participeront à cette célébration en présentant nombre d'expositions autour de la thématique du bois. Du bois de chauffage au bois œuvre d'art en passant par le bois transformé en objet d'usage courant, le bois dans tous ses états!

Mauricie

En Mauricie, les institutions qui participent à ce vaste projet sont au nombre de treize. À Shawinigan, la Cité de l'énergie et le Centre d'exposition du Centre des Arts proposent chacun une exposition thématique. La première invite le visiteur à découvrir la vie de quelques légendaires draveurs mauriciens; le second reprend, jusqu'au 16 septembre, l'exposition *Le bois qui chante, de l'arbre à la musique*, réalisée par le Jardin botanique de Montréal et présentée à la Maison de l'Arbre du Jardin en 2000-2001.

À Trois-Rivières, patrie du bois qui flotte, les participants sont nombreux. Le Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers racontera au visiteur une série de récits et légendes issus du patrimoine local dans lesquels la forêt joue un rôle prépondérant. La Corporation de développement culturel chapeaute deux expositions. La première, sise dans le hall de l'hôtel de ville, explore l'importance de la forêt dans la littérature régionale et nationale par des extraits de journaux, poèmes, nouvelles et romans; la seconde, qui occupe le hall de la Maison de la culture, relate l'histoire de la drave mauricienne. La galerie d'art du Parc du Manoir de Tonnancoeur offre une programmation sous le signe de l'humour avec *Gueule de bois*, une exposition regroupant des reliefs sculptés de Guy Longpré. Le Lieu historique national du Canada des Forges du Saint-Maurice, avec

l'exposition *Charbonniers des Forges*, explique les principales étapes de fabrication du charbon de bois aux XVIII^e et XIX^e siècles. Au Musée des Ursulines, *Bois, musique et ritournelle* se veut un rapide survol de l'histoire de quelques instruments de musique dont la matière première est le bois tandis qu'au Musée Pierre-Boucher, *Famille souche et contreplaqué* montre de quel bois les artistes se chauffent. A partir d'une sélection d'œuvres de la collection permanente du musée, un coup d'œil sur le bois et ses mille usages artistiques: sculptures, gravures et objets d'art décoratifs sont au rendez-vous.

Le Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac, fidèle à sa vocation, propose un survol de l'univers des scieries de villages intitulé *Farine de bois*. Le complexe culturel Félix-Leclerc de La Tuque présente quant à lui deux expositions. D'abord, une sélection de quelque trente photographies de Martin Labelle intitulée *Un arbre, deux univers*, à travers laquelle l'artiste explore en parallèle le thème de la plantation d'arbres au Québec et au Guatemala. Le collectif *Le Bois œuvre* regroupe les œuvres picturales et sculpturales d'une vingtaine d'artistes du Haut-Saint-Maurice sur le thème du bois, de l'arbre et de la forêt. Finalement, l'exposition *Le bois qui chante* sera présentée à partir du 17 septembre.

L'église Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain organise pour l'occasion une exposition de sculptures religieuses en bois dont les exemples les plus anciens datent pratiquement des débuts de la colonisation du territoire canadien. Au Vieux Presbytère de Batiscan, le thème retenu est le scieur de long, c'est-à-dire l'ouvrier en charge de la coupe manuelle du bois à son arrivée au moulin, tandis qu'au Village du bûcheron de Grandes-Piles, une visite guidée permet de découvrir la vie quotidienne des bûcherons et des draveurs.

Centre-du-Québec

Dans la région du Centre-du-Québec, neuf institutions se sont jointes au projet. Au Centre de la diversité biologique du Québec de Bécancour, on invite le visiteur à découvrir et apprécier la diversité du patrimoine forestier québécois grâce à un circuit d'interprétation de la nature en dix stations. À la galerie d'art l'Union au Centre culturel de Drummondville, on célèbre Gaston Miron en présentant le très beau livre d'artistes *Miron le Magnifique* inspiré du chef-d'œuvre du regretté poète, *L'Homme rapaillé*. Un hommage de vingt estampiers à un amant du papier et des mots, véritable monument de la littérature québécoise

contemporaine. Ceux que la gravure intéresse visiteront la Maison Rodolphe-Duguay de Nicolet-Sud qui propose une sélection d'œuvres de cet artiste au cœur même de son atelier. Le bois de construction est à l'honneur au Moulin à laine d'Ulverton tandis que *Le grain... du bois* est au cœur de l'exposition présentée au Moulin Michel de Gentilly. Une belle occasion de découvrir le travail du meunier et l'histoire de ce beau moulin.

Le Musée des Abénakis d'Odanak, quant à lui, présente *Zakhiwi*, une célébration in situ des arbres de la forêt en Abénaki. Le Musée des religions, fidèle à son mandat, offre une incursion dans le monde des images pieuses à travers une sélection d'œuvres récemment acquises par l'institution de Nicolet. Divers thèmes iconographiques sont au rendez-vous, de l'hagiographie chrétienne aux préceptes réglant la vie quotidienne du bon catholique. Au Musée du bronze d'Inverness, *Le Bois bronze et œuvre* est une exposition collective regroupant les travaux d'une quinzaine de sculpteurs autour de la thématique du bois tandis qu'une exposition d'œuvres d'Alfred LaLiberté célébrant les métiers du bois, tirées de la collection du Musée du Québec, complète la programmation estivale. Finalement, au Musée Laurier de Victoriaville, l'exposition *Du Bois et des hommes* explore, en trois axes, le rapport de l'homme au bois-matière: d'abord, une sélection de meubles réalisés par les artisans de l'Association des ébénistes professionnels du Québec, puis une présentation d'une dizaine de pièces réalisées par des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli, et enfin, une quarantaine de dessins de Frédéric Coburn, artiste originaire des Cantons-de-l'Est. De quoi satisfaire tout un chacun.

Ce projet de réseautage muséal est on ne peut plus louable, surtout lorsque l'on sait les difficultés des musées en région à attirer les visiteurs en dehors des grands centres urbains et des sentiers battus. Et les organisateurs de ce mégaprojet ont accompli un gigantesque travail de concertation. Finalement, on pourrait aussi penser que le célèbre film de Richard Desjardins joue un rôle, indirect, dans ses subventions obtenues pour mettre sur pied nombre d'expositions afin de célébrer cette matière première qui lentement s'épuise.

Toutes les expositions ne suivant pas le même calendrier, on consultera la brochure publiée par Média-Muse pour connaître les heures d'ouverture et les tarifs ou encore on visitera les sites des institutions participantes.

Média-Muse: www.mediat-muse.qc.ca

Information:
(819) 373-3993

le

œuvre

MAURICIE
CENTRE-DU-QUÉBEC

27 mai • 28 octobre 2001

www.leboisoœuvre.qc.ca

MAURICIE • Complexe culturel Félix-Leclerc de La Tuque • Cité de l'énergie • Centre d'exposition du Centre des arts de Shawinigan • Village du bûcheron • Lieu historique national des Forges-du-Saint-Maurice • Musée Pierre Boucher • Hall de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières • Maison de la culture de Trois-Rivières • Musée des Ursulines • Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers • Galerie d'art du Parc (Manoir de Tonnancoeur) • Vieux presbytère de Batiscan • Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac • Église Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain

CENTRE-DU-QUÉBEC • Centre de la diversité biologique du Québec • Moulin Michel • Musée des Abénakis d'Odanak • Maison Rodolphe-Duguay • Musée des religions • Galerie d'art l'Union-Vie du Centre culturel de Drummondville • Moulin à laine d'Ulverton • Musée du bronze d'Inverness • Musée Laurier